



le 18 décembre 2014

COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 16 DECEMBRE 2014 – 20 H 15**

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ (absente en début de séance arrivée à 21 h 15 – discussion point 5), Patrick LEMAIRE, Adjoint, Chantal BAERT, Rufin COCHETEUX, Anne-Gaëlle VITTRANT, Patrick LESAGE, Marie-Pierre CLAISSE, Lise MIGNON, Martial CARIDROIT;

Absents ayant donné procuration :

Rita TRINEZ qui mandate Gérard NOCK pour le début de séance
Pauline LAHOUSSE qui mandate Gaëlle VITTRANT
Christophe VANHALST qui mandate Lise MIGNON

Absent excusé :

Christophe THIEBAUT et Alain DECHAUME.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour Monsieur le Maire propose aux Elus d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le contrat d'aménagement et de développement durable élaboré par le Conseil Général. Les Elus approuvent.

Ordre du jour

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal le 30 octobre 2014

Pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention, Chantal BAERT.

2 – Décision Budgétaire Modificative n°3 : ajustements budgétaires

Objet : compte 6336 et 64131 "charges de personnel"

Deux agents ont vu leur contrat évoluer, notamment en raison de l'application des nouveaux rythmes scolaires. S'agissant de contrats aidés, la commune bénéficie d'une prise en charge d'une partie de la rémunération. Cette recette est enregistrée sur un compte spécifique, elle ne vient donc pas directement en diminution des charges de personnel. De janvier à novembre 2014 ont été reçus : 27 058,87 € inscrits au compte 74718.

Pour équilibrer le chapitre "charges de personnel", Monsieur le Maire propose d'approuver la DBM suivante :

- compte 61522 "bâtiments" : - 10 005 €
- compte 6336 : + 5 €
- compte 64131 : + 10 000 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve la décision budgétaire modificative numéro 3.

3 – Dossier voirie : détermination du sens de circulation suite à l'analyse de la consultation et des options retenues: enfouissement, choix des matériaux, etc...

Gérard NOCK rend compte de l'analyse de la consultation : 21 réponses écrites : 13 avis favorables pour maintenir le simple sens comme actuellement, 5 avis favorables à une circulation en double sens et 3 consultants sans avis particulier.

Ce qui ressort de l'analyse des avis :

- une appréciation unanime sur le fait de consulter la population avant la prise de décision par le Conseil Municipal
- simple sens : un choix motivé par le souci de sécurité pour les piétons et cyclistes
- une demande de stationnement en quantité suffisante.

Il faut noter la satisfaction des Coberlois sur la consultation menée, dit Rufin COCHETEUX.

Description du projet :

- un trottoir en enrobés d'une largeur de 1 m 40, situé sur la gauche en venant de l'école, avec une chaussée de 3 m 50 et suffisamment de zones de stationnement le long de la chaussée sur la droite,
- l'aménagement d'aires de stationnement, en épis quand l'espace le permet, aux abords de l'école,
- un aménagement de piste cyclable, opposée au trottoir, matérialisée par une bande blanche au sol,
- l'aménagement de quelques petites zones d'espaces verts servant de noues sur la partie au delà de la salle communale, secteur plus ouvert où la plupart des habitations disposent de stationnement sur leurs parcelles,
- le maintien de la zone 30,
- l'aménagement de légers ralentisseurs,
- un enfouissement total ou partiel, à définir avec le bureau d'études en charge du dossier et selon le coût des travaux indiqués dans la consultation des entreprises.

Martial CARIDROIT soulève l'importance de la présence de noues : stockage des eaux pluviales, zones d'infiltration et de dépollution grâce aux plantes aquatiques qui y seront présentes. Avantages : très peu d'entretien, aménagements correspondant à l'esprit de la commune.

Ce soir il s'agit de décider du cahier des charges du projet tel que le Conseil Municipal, et après analyse des avis exprimés lors de la consultation, envisage la réfection de la Petite Rue, rappelle Monsieur le Maire. Ce cahier des charges approuvé sera transmis au Bureau d'Etudes pour mise en œuvre des plans et du Dossier de Consultation des Entreprises.

Marie-Pierre CLAISSE demande si le fait de voter pour le détail du cahier des charges entérine l'aménagement de ralentisseurs car, dit-elle, les habitants de la Petite Rue, dont elle fait partie, n'y sont pas forcément favorables.

Gaëlle VITTRANT propose que le projet définitif soit examiné en commission de travaux et validé par le Conseil Municipal avant poursuite de la procédure administrative.

Monsieur le Maire répond que les ralentisseurs, que ce soit sur la réalisation, le nombre et le profil, font partie de la mission du Bureau d'Etudes. Le projet définitif sera présenté au Conseil Municipal avant lancement de la consultation des entreprises, dit Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose au vote du Conseil Municipal :

- d'acter la décision de maintien du simple sens
- de réaliser les entrées d'habitation et un trottoir en enrobés rouge sur la gauche (en venant de l'école)
- de réaliser une bande de gazon armé pour accueillir du stationnement sur la droite (en venant de l'école)
- aménagement de zone d'espaces verts et/ou de noues dans la partie basse, après la salle communale, le BE fera ses propositions
- d'aménager sur la droite (en venant de l'école) une piste cyclable au moyen d'une bande blanche au sol.

A l'unanimité les Elus approuvent le cahier des charges tel que proposé.

4 – Point sur les travaux de la commission communication

Patrick LESAGE évoque le travail des membres de la commission qui ont élaboré le second bulletin trimestriel dont la plaquette est présentée à chacun. Ce bulletin relate la vie des NAP : Nouvelles Activités Périscolaires et suit le premier dédié à l'Equipe Municipale. La plaquette est approuvée par l'ensemble des Elus.

Gaëlle VITTRANT, avec Lise MIGNON, ont travaillé sur le site internet de la commune. Deux prestataires ont été reçus : une société spécialisée dans la communication avec les collectivités et une société locale, installée sur CYSOING, qui s'ouvre à la communication avec les communes. Le cahier des charges a été présenté à ces deux entreprises reprenant les objectifs, contraintes et souhaits tels que définis par les membres de la commissions.

Compte-rendu :

- 1ere société : avantage : connaît le monde de la collectivité locale, point faible : budget élevé. La société assure les mises à jour sous un délai d'au moins 24 heures, la commune bénéficie d'un accès en ligne pour les informations urgentes mais l'accès doit rester très ponctuel. Mise à disposition d'un logiciel servant de base, les informations sont enregistrées par l'équipe municipale. Dispositif qui s'approche du site actuel. Coût : 1 440 €, contrat d'un an reconductible tacitement sur une durée de trois ans + 348 €/an de maintenance et hébergement.
- 2nd société : avantage : nouveau donc développe un concept plus innovant, la société amène le site sur lequel les informations données par la commune ont été intégrées et assure une mise sur une base de 1heure/mois. Coût : investissement de base : 300 € et un abonnement mensuel de 30 € qui comprend l'hébergement et 1h de mise à jour, surcoût au prorata du dépassement. Gaëlle VITTRANT a estimé un dépassement de l'ordre de 3 heures sur 1 année.

La commission communication propose de choisir la société 2.

Discussion :

Patrick LEMAIRE souhaite connaître les limites des attributions et si la commune est administrateur. Gaëlle VITTRANT et Patrick LESAGE lui répondent que la commission communication fourni les photos et les textes, le prestataire assure la mise en page.

Lise MIGNON assure du dynamisme, les sites qu'il a présenté sont très vivants.

Marie-Pierre CLAISSE demande le coût si changement de configuration ?

Alors on repart sur l'offre de base, répond Gaëlle VITTRANT. Pour autant, le marché est nouveau pour ce prestataire, elle ne doute pas de la qualité du site de la commune, en effet si le choix porte sur cette société, le site de COBRIEUX servira de "vitrine".

Après ces échanges Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir le prestataire à qui sera confié la réalisation du site internet. Le choix se porte à l'unanimité sur la 2nd société : "midaprod" implantée au Quenaumont, commune de CYSOING. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché avec le représentant de la société.

Monsieur le Maire précise que les informations urgentes : exemple problème de collecte des déchets, coupure d'énergie... restent à charge de la commune. Après discussion, chacun reconnaît que l'information papier distribuée en toute boîte reste l'outil le plus efficace pour les messages urgents, ou opter pour un panneau lumineux. A suivre.

5 – Point sur les travaux de curage des fossés

Martial CARIDROIT expose les travaux réalisés par le Conseil Général du Nord dans le cadre de la programmation 2008.

- curage du cours d'eau "Petit Riez" de la rue des Prés à la rue à Pois. Travaux réalisés : retrait de la végétation avec un petit désenvasement ; retrait et remplacement d'une buse cassée ; enlèvement de la buse au bout de la rue à Pois.

Le propriétaire, situé en limite de la rue à Pois, a fermé il y a quelques années sa propriété ; le chemin qui menait vers GENECH était sur sa parcelle. Aujourd'hui il envisage de demander l'autorisation de réaliser, à sa charge, une passerelle au dessus du Riez pour lui permettre d'aller sur COBRIEUX par la rue à Pois.

- aménagement de "rigoles" en test sur la carrière de sable. Ce dispositif devrait permettre à l'eau d'être retenue et guidée vers le fossé et éviter ainsi un fort ruissellement vers la rue du Fay car l'eau entraîne alors sable et briques et, par conséquent, un risque pour les usagers de la route. Le fossé rue du Fay n'a pas été curé de part et d'autre de la carrière de sable en raison de la proximité d'une conduite de transport de gaz. Les accords de travaux seront sollicités auprès de GRDF. A suivre.

6 – Validation du contrat d'aménagement et de développement durable du Conseil Général

Monsieur le Maire explique que le Conseil Général a élaboré un plan d'actions sur l'ensemble de son territoire reprenant et donnant un ordre de priorité sur les projets présentés par les collectivités.

COBRIEUX a fait acter 2 dossiers :

- la restructuration de la voirie communale Petite Rue – attribution de priorité : forte
- la réfection de l'Eglise – attribution priorité : faible.

Monsieur le Maire invite les Elus a approuver le contrat de territoire, notamment les actions inscrites pour la commune. A l'unanimité les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

7 – Manifestations de fin d'année

- goûter de Noël intergénérationnel :
préparation à partir de 14 heures, rendez-vous salle communale
à partir de 15 heures : goûter, sont invités les enfants de l'école et les personnes de plus de 65 ans
fin de goûter : rangement de la salle
à partir de 19 heures : en mairie, pot de fin d'année offert par la Municipalité au personnel communal.
- distribution des colis
rendez-vous à 13 h 45 en mairie.

8 – Questions diverses

Très haut débit

Monsieur le Maire a contacté la société qui travaille sur le très haut débit pour la Communauté de Communes. L'amenée de la fibre se ferait en aérien. Démarrage des travaux vers 2016. Coût 8 millions d'euros pris en charge par la CCPC.

Effectifs école communale

Monsieur le Maire annonce le départ de deux familles dont les enfants, 5 au total, sont élèves à l'école communale.

Il missionne Gaëlle VITTRANT et Lise MIGNON pour rencontrer les nouvelles familles installées à COBRIEUX et leur présenter la commune et l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance : jeudi 8 janvier 2015 à 20 h 15 en mairie.

**Vu, le Maire,
Jean DELATTRE**